

Département  
du Nord

Arrondissement de  
DUNKERQUE

Canton de  
WORMHOUT

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE TERDEGHEM**

Commune de  
TERDEGHEM

N° 39 / 2020

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

15
15
15

Du 22 septembre 2020

**Objet :**

**Décision  
modificative  
n°1 au  
budget  
communal  
de  
l'exercice  
2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERDEGHEM s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Etaient présents : Bernard BEUN, Damien DEFRANCE, Irène VISTICOT, Louis BALLOY, Virginie DELESTRE, Brigitte VERHILLE, Arnaud PARENT, Marie-Josèphe SANTRAIN, Nicolas BEUN, Laurent CAILLAU, François PATOU, Florence GIBAUT, Florence VERNIEST, Jean-Paul GIRAUDET, Dorothée MALESYS

Absents excusés : Laurent CAILLIAU donne procuration à Bernard BEUN

Secrétaire de séance : Florence VERNIEST

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

VU la délibération municipale n° 2020-32 du 09 juillet 2020 relatif au vote du budget primitif Commune pour l'exercice 2019 ;

Vu le budget primitif Commune 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions,  
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2020 telle que détaillée comme suit :

	Dépense
Fonctionnement	6558 : 3610 € 022 :- 3610 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2020

Reçu en préfecture le 23/09/2020

Affiché le

**DLG**

ID : 059-215905878-20200922-39\_2020-DE

Acte rendu  
exécutoire  
après dépôt en  
Sous –  
Préfecture de  
**DUNKERQUE**  
le 23/09/2020 et  
publication le  
23/09/2020.

Le Maire  
**B. BEUN**



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

